

Session du 23 juin 2011

AVIS

sur

LE BILAN 2010 DU CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013 ET SA REVISION A MI-PARCOURS

*présenté par M. Christophe VITAL, Rapporteur général du plan
au nom de la Commission n°1 "Finances – Europe – Prospective – Interrégionalité"*

Entendues les interventions de Mme Chantal MARCHAND (CFDT) et M. Jean-Marie MOREL (Jeunesse).

*Entendues les interventions de M. Patrick JOUIN, Directeur Général des Services du Conseil régional et
M. Maurice BOLTE, Secrétaire Général pour les affaires régionales, par intérim.*

84 votants. Adopté par :

Pour : 83
Contre : 0
Abstention : 1

1 UN TRES BON NIVEAU DE PROGRAMMATION ET D'EXECUTION

Au 31 décembre 2010, le CPER connaît un état d'avancement largement conforme aux prévisions avec un taux global de programmation de 66,7 % et un taux d'engagement de 58,4 % au-delà du taux théorique de 57,1 %. Les taux de programmation de 61,5 % et d'engagement de 53 % pour l'Etat sont sensiblement inférieurs à ceux de la Région qui sont respectivement de 71,7 % et de 63,6 %, écart s'expliquant largement du fait que les deux partenaires ont des pratiques de gestion budgétaire distinctes.

Le bilan d'ensemble est donc particulièrement positif, et en net progrès par rapport aux années précédentes.

1.1 LES FACTEURS D'ACCELERATION

Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- La construction même du contrat est limitée à quatre grands axes prioritaires et privilégie des projets qui avaient été retenus en fonction de leur possible réalisation d'ici 2013 ;
- Peu de projets ont été abandonnés en cours de route : il s'agit essentiellement du projet de Donges Est et de la ligne Fontenay-le Comte- Niort pour l'axe III qui a fait précédemment l'objet d'une première révision. Il s'agit cette fois, concernant l'axe I à Angers du SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et promotion de la santé) et du projet CUFCO (Centre universitaire de formation continue) et, concernant l'axe II, de l'usine de dessalement de l'Ile d'Yeu. D'autres projets, sans pour autant être abandonnés, ne pourront être réalisés d'ici la fin du contrat et sont donc différés : il s'agit, pour l'axe IV, du volet muséographique du château de Saumur ou du campus technologique du Mans ;
- L'effet des plans anti-crise est probablement très important ;

- Les techniques de stratégie de programmation ont, à chaque fois que cela a été possible, favorisé le « décroisement » permettant le financement d'un projet par un seul chef de file. Cette pratique doit inspirer les acteurs qui s'associeront désormais dans le cadre de cofinancements ;
- Enfin, les bonnes pratiques de partenariat établies entre les services de l'Etat et de la Région ont eu un impact très positif.

1.2 UNE ANNEE 2010 DECISIVE, DES INQUIETUDES LEVEES

L'année 2010 était une année essentielle puisqu'elle se situait à mi-parcours des sept années du contrat. L'originalité du CPER consistait à procéder à une évaluation, qui a permis de pointer les éventuels retards ou dysfonctionnements, d'en analyser les causes et de formuler des préconisations pour y remédier.

Quelques craintes avaient été exprimées dès 2008 sur le démarrage de ce contrat qui pouvait alors apparaître difficile, en particulier concernant l'axe I et les projets relatifs à l'enseignement supérieur ainsi que l'axe IV. Force est de constater que l'année 2010 a fait l'objet d'une véritable accélération permettant, à titre d'exemple, le quasi doublement de la programmation de l'axe IV pour l'Etat (de 25,7 % à 50,9 %).

Cette évolution doit être gardée en mémoire pour l'avenir. Un contrat étalé sur sept années et portant majoritairement sur des investissements ou des programmes qui présentent des complexités techniques, connaît logiquement un démarrage plus ou moins lent puis un effet de « pic », ce qui a des conséquences sur le rythme des engagements et des mandatements.

2 UNE REVISION A MI PARCOURS PRAGMATIQUE

Même si la révision qui est proposée n'intervient que deux ans et demi avant l'échéance du CPER, soit largement après la mi-parcours, elle constitue une nouveauté.

Elle intervient en deux temps :

- Un premier avenant portant sur l'axe III « Accessibilité et transports » a été voté lors du BP 2011 ;
- Un second avenant porte sur les trois autres axes du CPER.

Il s'agit d'« ajustements techniques » pour l'essentiel dans la mesure où les rares abandons de projets laissent une faible marge pour la révision, cette dernière intervenant à enveloppe financière globale constante.

D'ultimes ajustements devraient pouvoir être mis en œuvre ultérieurement si des projets s'avéraient non réalisables dans les délais du CPER. Cette notion de révision "au fil de l'eau" est pragmatique.

Les modifications ont porté pour l'axe I dans le domaine de l'enseignement supérieur sur des redéploiements de crédits initialement prévus pour des opérations qui ont obtenu leur financement dans le cadre du plan « Campus prometteur ». D'autres projets ont fait l'objet de redimensionnements ou de mutualisations. Deux opérations bénéficient de ces transferts de crédits du fait de leur dimension stratégique pour la Région : il s'agit du projet SEMREV et de l'opération CEISAM-Planétologie. D'autres ajustements techniques concernent le volet agricole tandis que le programme Dinamic Entreprises est reconfiguré à enveloppe constante dans le but d'améliorer le dispositif qui n'est pas parvenu à atteindre pleinement ses objectifs.

L'axe II fait l'objet d'ajustements dans le domaine de la préservation de l'eau et l'énergie.

Enfin, sur l'axe IV, des crédits affectés initialement au campus technologique du Mans sont redéployés vers les études de création d'une seconde ligne de tramway et d'un bus à haut niveau de service. Les crédits initialement réservés pour les aménagements muséographiques du château de Saumur sont, compte-tenu des délais nécessaires à l'élaboration de ce type de projet, affectés à l'église Saint Pierre, autre monument dont l'état de conservation est préoccupant. Il convient de porter une attention particulière à l'état sanitaire des monuments de la région et il est souhaitable que le projet de musée puisse être prioritairement retenu lors du prochain contrat. Enfin, les crédits destinés à la rénovation, l'extension ou l'accessibilité dans les établissements du tourisme social sont insuffisants, et il est regrettable que ce programme n'ait pas fait l'objet d'une dotation complémentaire. Un avenant au CPER pourrait être envisagé pour y remédier.

3 AU-DELA DU CPER, ET TIRANT L'EXPERIENCE DU PASSE, DEUX PROPOSITIONS OPPORTUNES D'AVENANTS

La tempête Xynthia a une nouvelle fois révélé la vulnérabilité du littoral, rappelant celle qui frappa les côtes de la région en décembre 1999 et occasionnant la catastrophe de l'Erika. C'est pour faire face aux besoins considérables constatés alors dans le domaine des ouvrages de défense contre la mer qu'avait été signé l'avenant « Marée noire, tempêtes, inondations » en 2000 dans le cadre du contrat Etat-Région 2000-2006, mobilisant un budget de 76 M€. Cet avenant a connu un avancement très rapide. C'est donc sur cet exemple que pourrait être engagé dans le cadre du CPER un nouvel avenant relatif à la gestion du trait de côte. C'est une bonne initiative même s'il reste peu de temps d'ici 2013. Il ne pourrait s'agir, compte tenu de ce délai serré et de l'ampleur des besoins, que d'une mesure transitoire avant la mise en œuvre d'un grand programme prioritaire dans le prochain contrat.

Un second avenant pourrait être signé concernant le territoire Sud Vendée littoral et les trois communes frappées par Xynthia. Le même parallélisme des formes est invoqué concernant l'avenant signé en 2009 pour le territoire de l'Île d'Yeu. Cette proposition est également à saluer.

4 CONCLUSION : RESTER VIGILANTS ET PREPARER L'AVENIR

Il est une nouvelle fois regrettable que cet exercice d'examen annuel du bilan du CPER ne soit pas couplé avec celui des fonds européens et plus particulièrement du PO FEDER compte-tenu du parallélisme avec le CPER et de leur complémentarité. Si le Conseil économique social environnemental régional est associé régulièrement aux évaluations de ces fonds européens et à leur suivi, il propose d'être un partenaire de l'Etat et de la Région dans les réflexions qu'il convient dès à présent de mener pour la période 2014-2020.

Le bon degré de réalisation du CPER n'exempte naturellement pas de la vigilance à avoir pour que "l'atterrissage" s'effectue dans d'aussi bonnes conditions. Il convient de favoriser de tels partenariats entre l'Etat, la Région et les autres collectivités quelles que soient les futures réformes à venir.